

## REGLEMENTATION Ronde des lacs 2013

(Document à nous retourner avant le 1<sup>er</sup> mai 2013)

1. « **La Ronde des Lacs** » n'est pas une manifestation sportive. Il n'y a ni classement, ni vitesse imposée, ni contrôles de passages. Elle fait l'objet d'un droit financier pour l'organisation
2. **L'initiateur** de la randonnée limite le nombre de participants et se réserve le droit de refuser toute inscription sans justification, moyennant une information par courrier ou par téléphone.
3. **Tout participant** ne se conformant pas au présent règlement sera obligatoirement exclu. Cette exclusion pourra être réalisée au départ ou en cour de randonnée.
4. **Les véhicules** doivent être immatriculés, assurés en conformité avec le code de la route. Le propriétaire du véhicule devra être assuré, vis-à-vis des dommages qu'il pourrait occasionner à des tiers. Le niveau sonore des véhicules, l'absence d'organes homologués (clignotants, rétroviseurs, klaxon, pneus FIM, casque...) n'engagent en aucun cas l'initiateur de la randonnée. Il est néanmoins rappelé, qu'en règle générale, la conformité des engins vis-à-vis des législations en vigueur, reste le domaine de chacun.
5. **Un contrôle administratif** sera effectué avant le départ (carte grise, assurance, permis de conduire), les 18 et 19 mai au matin. La liste nominative finale des participants sera consignée par écrit.
6. **L'itinéraire proposé** emprunte des voies, chemins et sentiers ouverts à la circulation et pour lesquels il n'existe pas de restrictions de circulation, à notre connaissance. Il appartient aux participants de respecter les règles de circulation du code de la route, panneaux et signalisations existantes sur les parties du circuit.
7. **L'itinéraire du circuit** est établi avec l'accord des propriétaires des terrains visités; le passage sur ces domaines se fait sous la seule responsabilité de l'organisateur.
8. **Le respect de l'environnement, des terrains et des autres usagers** est la règle première de la randonnée. L'initiateur se réserve le droit d'exclure tout participant dont le comportement nuit à l'organisation, à l'environnement ou jugé dangereux pour les autres participants.
9. **Les participants** engagent leur propre responsabilité civile vis-à-vis des dommages matériels ou corporels qu'ils pourraient causer à des tiers ou dont ils pourraient être victime eux même pendant la durée de cette balade.
10. **Très important** : à l'issue du premier tour, valant reconnaissance du parcours, le participant est invité à évaluer, en toute conscience, s'il s'estime apte à poursuivre la randonnée. S'il considère le circuit non conforme à ses aptitudes physiques, à son incapacité de pouvoir piloter son engin avec toute la sécurité requise et avec l'expérience qui convient dans la maîtrise de la conduite de moto, il est invité à en faire part au responsable qui s'engage à lui restituer tout ou partie des frais engagés.
11. **En cas de litiges**, les recours éventuels ou réclamations seront présentés par lettre recommandée avec accusé de réception au responsable de l'association, organisateur de la randonnée ; après analyse, le courrier sera, soit traité par les responsables organisateurs, soit transmis à l'assureur pour suites à donner, le demandeur en étant informé.
12. **L'annulation à la participation** de la balade ne pourra intervenir que dans un délai supérieur à 12 jours avant la date de la manifestation.
13. **La participation** à cette randonnée implique, après lecture, de l'acceptation sans réserve du présent règlement

**Joindre une enveloppe timbrée à votre nom ou adresse mail pour la validation de votre dossier d'inscription**

**Signature :**

Date : ..... 2013

(Précédés des mentions :

« Lu et approuvé - Bon pour accord »)





18-19 Mai  
2013

# La Ronde des Lacs en Limousin

**Samedi 18 Mai**

Le soir à partir de 18 heures

**Dimanche 19 Mai**

Le soir à partir de 19 heures

RANDO NOCTURNE possibilité restauration sur place (barbecue)

8h00 : accueil des participants et contrôles

8h45 : briefing (rappel de sécurité)

9h00 : ouverture du circuit : tour de reconnaissance

12h30/14h00 : Pose déjeuner

14h00 : réouverture du circuit

17h30 : dernier tour : clôture du circuit

Apéritif du Maire & Barbecue géant et Feu d'artifice

## Bulletin d'inscription (A nous renvoyer avant le 1er mai 2013)

	Descriptifs	Unité	Prix	Total
Pilote	Rando nocturne		10 €	
	Rando + repas dimanche midi		35 €	
	Repas dimanche soir + animation		15 €	
	Forfait week-end (Randos et 2 repas)		60 €	
Tél./Port. :		TOTAL		
Nom : Adresse : m@il :	Prénom :	Signature :		
Marque et type de moto				
Permis de conduire (date ; lieu et numéro)				
Immatriculation n° :				
Assurance (compagnie et n° de police)				

Bulletin d'inscription à envoyer avant le : 1<sup>er</sup> mai 2013  
RAND'OC ORGANISATION « Le Moulin » 87120 BEAUMONT DU LAC  
www.randoc-organisation.fr

Pour tous renseignements : PASCAL au 06 09 73 34 87

ITINERAIRE : Autoroute A 20 LIMOGES : sortie 35, direction EYMOUTIERS – D43 : BEAUMONT DU LAC (Lac de Vassivière)